



Après conciliation, nouveau compagnon

Par **nan2**, le **01/04/2009** à **10:58**

bonjour, je viens de passer en conciliation il y a un mois, et nous avons reçu la réponse, à ce jour, j'aimerais savoir si mon nouveau compagnon a le droit de venir vivre chez moi, ou s'il faut attendre un certain temps. merci de votre réponse.

Par **Upsilon**, le **01/04/2009** à **17:48**

Bonjour et bienvenue sur notre site. L'ordonnance de non conciliation ne vous délivre pas de vos obligations vis-à-vis de votre mari, sauf si elle stipule les obligations qui disparaissent (résidence commune etc...).

Voyez dans l'ONC s'il existe des dispositions vous permettant de nouer une relation avec une autre personne.

Cordialement,

Upsilon .

Par **nan2**, le **01/04/2009** à **20:23**

bonjour,
tout d'abord merci pour votre réponse.
Pouvez vous m'expliquer exactement ce qui doit être écrit sur l'ordonnance de non

conciliation, j'ai oublié de vous dire, que vendredi, nous allons signer un premier papier qui stipule que mon futur ex-mari me laisse la maison.
je vous en remercie par avance

Par **Upsilon**, le **02/04/2009** à **08:19**

Il faudrait voir l'ONC pour le dire. Voyez si le juge vous autorise à une "résidence séparée", etc...

A mon sens, tant qu'il n'y a pas de jugement de séparation de corps, je vous déconseille de vivre avec une autre personne.

D'un autre côté, dans les faits, énormément de personnes le font. De plus, aujourd'hui les fautes d'un époux ne lui sont plus préjudiciables dans un divorce (niveau patrimonial)... Ce sera mal vu par le juge si votre mari lui dévoile, mais les conséquences devraient être... minimales ?!

Avez vous des enfants avec cet homme?

Par **nan2**, le **02/04/2009** à **10:02**

bonjour,

oui j'ai des enfants avec mon futur ex mari, mais ils connaissent mon compagnon et l'accepte très bien.

Où puis je voir l'ONC ? sur la conciliation il est bien noté que j'ai la jouissance de ma maison et que j'accepte d'en payer le crédit, et que mon futur ex mari vit chez ses parents, qu'en pensez vous ?

merci encore beaucoup pour votre aide.

Par **Upsilon**, le **02/04/2009** à **18:44**

Honnêtement, je vous déconseille fortement de faire vivre votre nouveau compagnon sous le même toit que vous, a fortiori si vos enfants sont avec vous. C'est très rétrograde et très vieux jeu, mais je pense que cela pourrait vous desservir quand à la garde de vos enfants...

A vérifier toutefois, attendez l'avis d'autres personnes ?

Par **Marion2**, le **02/04/2009** à **19:02**

Entièrement d'accord avec toi Upsilon.

Cordialement